

FRIX DE L'ABONNEMENT

Un an, ... Le Sénat 1jan 7
Six mois, ...
Trois mois, ...
Quatre mois, ...
L'abonnement est strictement payable d'avance, autrement il sera de 25 par an.
EDITION QUOTIDIENNE
Un an, ... 50 50
Six mois, ... 25 25
Si l'abonnement n'est pas payé d'avance, il sera de 25 par an.

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU MATIN

TARIF DES ANNONCES

Première insertion, ... Par ligne
Autres insertions, si publiées tous les jours, ... 0 05
Trois fois par semaine, ... 0 06
Deux fois par semaine, ... 0 07
Avis de naissance, mariage ou décès, ... 0 25
Les annonces suivantes seront insérées pour un centime : Demandes d'emploi, Demandes de Dons, Lettres en réponse, Annonces pour chambres ou pension, Annonces d'objets perdus ou trouvés.
Toutes lettres, etc., concernant l'administration, doivent être adressées à L'ÉLECTEUR & Cie, Bureau de l'Électeur, 111, Côte Lamontagne, et toutes lettres, etc., concernant la rédaction à ERNEST PACAUD, Directeur de la rédaction.

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville.

bce.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-cho

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Conformément à une réquisition à cet effet, je convoque une assemblée des citoyens de Québec à l'Hôtel-de-Ville, le 5 juillet courant à trois heures de l'après-midi, aux fins de nommer un comité de citoyens pour agir de concert avec le comité permanent de l'Exposition, et le Comité Spécial du Conseil en vue d'assurer le succès de l'Exposition Provinciale qui aura lieu à Québec en septembre prochain.

F. LANGELIER,
Maire.

Québec, 4 juillet 1887.

QUEBEC, 5 JUILLET 1887

La contestation de Sir Hector

Le *Canadien* et le *Courrier du Canada* font entendre des plaintes amères contre ce qu'ils appellent la fourberie et la déloyauté des libéraux.

C'est à propos des règlements à l'annulation des contestations d'élection. Ils prétendent à l'existence d'un arrangement par lequel les deux contestations d'élection de Trois-Rivières locale et fédérale, ainsi que celles de St Maurice et de Champlain, devaient être échangées de part et d'autre, et affirmé qu'à la dernière heure, après avoir obtenu un désistement dans les deux affaires de l'hon. A. Turcotte et du Dr Trudel, et avoir en échange accordé un pareil désistement dans l'affaire de M. Duplessis, les libéraux ont à la dernière minute à leur parole, foulé aux pieds un engagement sacré en refusant de laisser échapper Sir Hector.

Si tel était le cas, nous serions les premiers à dénoncer une pareille conduite. Il s'agit en effet ici d'un point d'honneur; dans ces sortes de trêves entre partis, qui ressemblent assez aux échanges de prisonniers entre deux armées, en présence, la parole donnée a un caractère tout particulier de solennité, et doit être respectée envers et contre tout. Celui qui y manque se déshonore.

Mais nous sommes heureux de le dire, il n'y a en rien de tel de la part de nos amis dans le présent cas. Qu'il y ait eu entente pour régler à l'amiable certaines contestations une contre une, nous l'avons déjà reconnu. Or, voici ce qui est arrivé. Nos adversaires ayant consenti à abandonner les procédures prises contre l'hon. Arthur Turcotte, nos amis ont eu échange, et aux termes de la convention libérée M. Duplessis du procès en contestation qui lui avait été intenté. Troc à troc; les libéraux étaient quittes; C'est au contraire au moment d'abandonner les procédures contre le Dr Trudel de Champlain que nos adversaires se sont subitement ravisés et ont négligé d'exécuter cette partie de leurs conventions.

De là sans doute vient que Sir Hector n'a pu échapper à la reprise des procédures contre son élection.

S'il y a eu violation de la foi jurée, ce n'est donc pas aux libéraux qu'il faut l'imputer.

Les destitutions

Un certain nombre de nos amis font des instances auprès du ministère local pour obtenir des destitutions. Dans la plupart des cas, les personnes visées par ces démarches sont des messagers ou autres employés inférieurs qui ont pris une part plus ou moins active aux élections contre nos amis.

Nous connaissons qu'il y a beaucoup de vrai et de bien fondé dans ces sortes de plaintes. Toutefois, nous ne saurions assez prier nos amis de ne pas insister pour le moment et de ne pas créer d'embarras inutiles au gouvernement. Les membres du cabinet Mercier sont, à l'heure présente, plus occupés qu'à aucune autre époque de l'année, sous exception le temps de la session. Toute leur attention, tout leur travail sont consacrés à des affaires de première importance: nous ne voulons pas parler surtout de la négociation de l'emprunt de trois millions et demi. Il serait vraiment injuste de détourner leur attention d'une affaire qui touche de si près aux grands intérêts du pays et dont dépend en quelque sorte le sort du gouvernement national. La durée de son existence dépendra en effet du succès ou de l'insuccès d'une transaction aussi considérable. Les ministres n'ont pas trop de tout leur temps pour mener à bonne fin l'opération de la consolidation de toute la dette provinciale en une seule masse, ce qui, par une réduction notable dans le ser-

vice annuel des intérêts, sauvera à la province des centaines de mille dollars pour le prochain quart de siècle.

Au reste, pourquoi un simple sentiment de vengeance politique nécessiterait-il une action aussi immédiate? Dirait-on encore que c'est parce que nos adversaires en feraient autant s'ils en avaient le pouvoir? Nous avons maintes fois démontré que ce n'est pas là un argument. La province, le 14 octobre, n'a pas entendu se donner un gouvernement de vengeance et de persécution, mais au contraire elle a cru qu'elle délèguait à la direction de ses affaires des hommes animés de sentiments chrétiens, disposés à administrer les affaires publiques avec justice tout d'abord, avant même de servir les intérêts de leurs partis.

Profite donc, libéraux, de la belle occasion qui nous est donnée de relever le niveau moral dont nous avons tant déploré l'abaissement, de donner l'exemple et de pratiquer ce que nous avons prêché depuis tant d'années.

La ligne Rossière.

Nous donnons hier matin les détails d'un accident survenu dans le port et qui pourrait avoir des conséquences très graves.

Il s'agit des dégâts causés à la barque *Wyle*, appartenant à l'hon. J. G. Ross, lors de la sortie du *steamer français le Henri IV* du Bassin Louise. La barque, chargée de sucre et de melasse, a été presque fendue en deux et a eu sa mâture abattue; sa cargaison est en outre presque complètement perdue.

Un amateur des plus importants de cette ville évaluait hier, en notre présence, les dommages à une centaine de mille dollars.

Nous disions en commençant que cet événement pourrait avoir les conséquences les plus graves. En effet, les dommages causés par le *steamer* vont absorber du coup tous les subside que la compagnie reçoit cette année, tant de France que du Canada, ce qui pourrait bien interrompre le nouveau service qui inaugurerait si bien de la reprise des relations commerciales avec la France et qui réjouissait sincèrement notre public.

LE SERVICE CIVIL

Le gouvernement provincial vient de remettre en vigueur la réglementation du travail dans les bureaux publics, tombée en désuétude depuis nombre d'années.

C'est une réforme assurément importante.

La désorganisation du service public en tant qu'elle a été un état déplorable; les premières obligations de l'employé, la ponctualité et l'assiduité, avaient depuis longtemps cessé d'être des vertus dans les différents bureaux de l'administration. Les absences sans permission, une irrégularité excessive dans les heures de bureau, à force d'être tolérées, avaient fini par être considérées comme choses toutes naturelles. Souvent il arrivait que des employés, ayant quitté le bureau à midi pour le lunch, ne rentraient qu'à trois heures, parfois même ne rentraient plus du tout de la journée. Il y a même eu des cas où, pendant les séances du conseil des ministres, les délibérations les plus importantes et les plus pressantes étaient interrompues et forcément renvoyées au lendemain, par suite de l'impossibilité de se procurer tel ou tel dossier, l'employé qui en avait la garde ayant quitté son bureau sans avertir son supérieur.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement a cru devoir exiger l'application du règlement dans toute sa rigueur, en fixant les heures de travail et en défendant aux employés de quitter leur bureau tant que le Conseil du cabinet siégerait.

C'est là une excellente réforme, dont le service public devra bénéficier d'une manière sensible.

Même en nous plaçant au point de vue des employés, on devra admettre que les mauvais seuls en souffriront. Les employés assidus et laborieux, sur qui retombait précédemment tout le fardeau, auront dorénavant de l'assistance grâce à la réforme qui vient d'être opérée par le nouveau gouvernement.

Une question qui intéresse Saint-Sauveur

Depuis plusieurs mois, une grave question passionne nos excellents voisins de Saint-Sauveur. Il s'agit d'un projet d'érection de leur municipalité en village.

L'opinion de la population paraît également partagée entre le maintien du régime rural actuel et l'érection en village.

Une requête a été présentée à la législature en faveur de ce dernier projet. Une contre-pétition a été produite à l'encontre. Chacun des deux partis fait valoir avec beaucoup de force les intérêts de sa cause, le bien ou le mal qui peut résulter pour la municipalité, soit que le régime municipal actuel soit maintenu ou modifié.

Suivant nous, telle n'est pas la question. Il s'agit dans le moment d'une simple question d'application de la loi. Le gouvernement doit accorder l'incorporation demandée si les requérants sont dans les conditions voulues par le statut. D'autre part, il doit rejeter cette demande si, comme l'allèguent les contre-pétitionnaires, les requérants ne sont pas dans ces conditions.

Quia raison sur ce point? Voilà précisément — et pas autre chose — ce que le gouvernement a à déterminer. Si le gouvernement avait à prononcer entre adversaires et amis, ce ne serait pas une raison pour le détourner d'une application rigoureuse et impartiale de la loi. Dans le cas présent, les deux partis en présence sont également composés d'amis du ministère; à plus forte raison, celui-ci doit-il redoubler de discernement, de sagesse et de justice, ne se laissant égarer de la vigoureuse application de la loi par aucune considération quelconque.

La position qu'a prise à l'égard de l'hon. M. Shehyn, député de la division, est la seule juste et rationnelle.

A ceux qui demandent des amendements à l'incorporation de la municipalité, il dit: Établissez que vous êtes pleinement conformes aux exigences du statut qui vous donne droit à cette modification, et nous vous l'accorderons. A ceux qui s'y opposent, tout ce qu'il demande c'est de prouver que la requête ne répond pas aux désirs de la loi, leur promettant qu'en pareil cas leur voix serait entendue.

Que la population de St-Sauveur, quelles que soient l'aigreur, l'aérimonie des luttes qu'elle s'est livrées à ce sujet, comprennent donc que c'est là la seule position juste que puisse prendre l'hon. M. Shehyn, en sa qualité de député de la division et surtout de membre de cabinet. Qu'elle attende en toute patience, et avec le désir bien arrêté de s'y soumettre, la décision qui ne peut manquer d'être rendue d'ici à quelques jours.

Par une délicatesse que chacun comprendra, le cabinet a spécialement confié à un ministre étranger à Québec, l'hon. M. Arthur Turcotte, le soin d'étudier cette question. Les deux partis n'ont qu'à se présenter devant l'honorable ministre pour y plaider le pour et le contre; ils pourront s'y faire représenter par des avocats, et auront toute la latitude nécessaire pour donner pleine et entière satisfaction aux deux parties, de manière à ce que la solution de cette difficulté légale soit inattaquable et que tous puissent s'y soumettre sagement avec tout le respect dû à la loi.

L'Exposition

Tous les citoyens qui ont à cœur le succès de l'Exposition qui aura lieu à Québec en septembre prochain sont invités à se rendre au Conseil-de-Ville aujourd'hui à 3 h. p. m.

Nul doute que grand sera le nombre des citoyens qui répondront à l'invitation de Son Honneur le maire Langelier car après tout, il y va des intérêts de Québec. Une Exposition bien réussie laisse toujours des centaines de mille piastres dans la ville où elle est tenue. Nous espérons que nos industriels se piquent d'honneur et travailleront d'affaire à disparaître le préjugé qui veut que rien ne puisse réussir à Québec.

Les membres du comité travaillent avec la plus grande énergie possible et désirent être secondés par les forces vives de Québec. Les hommes de sport sont invités à la réunion de demain, car il y sera question d'organiser des courses et autres genres de sport.

Aux cultivateurs

C'est avec plaisir que nous annonçons que le comité permanent de l'exposition est revenu sur la décision qu'il avait prise, décision qui voulait qu'un troupeau de bétail canadien se composât d'un taureau et de quatre vaches, pour fins d'exposition. Le comité se rendant au désir exprimé par bon nombre d'administrateurs de cette race intéressante a résolu de réduire à deux vaches au lieu de quatre le nombre de bêtes qui sera reconnu former un troupeau. Il ne reste donc plus aucune raison valable aux propriétaires de bétail canadien de ne pas prendre part à l'exposition. Ainsi que nous le disions il y a quelques jours le comité offre des prix considérables et des plus opores à encourager les cultivateurs.

ACTUALITES

M. Choquette, député de Montmagny, a commencé dimanche la visite de son comté.

Il a porté la parole au Cap St Ignace, le château-fort conservateur du comté a été accueilli avec une extrême veur.

M. le juge Plamondon d'Arthabaska a obtenu un congé d'un an.

Trois conseillers législatifs sont en moment en grand danger.

L'hon. M. Rivard est mourant, l'hon. M. Gérin est dans un état très critique à l'asile de la Longue Pointe. L'état de l'hon. M. Ross inspire aussi des inquiétudes à ses amis.

Nous aurons de l'opéra à Québec les quatre premiers jours de la semaine prochaine.

On jouera *Mikado*, *Pirotte*, *la Mercutio*, *Giroflé-Girofla* et *Orfèvre*.

L'hon. M. Mercier est parti, ce matin, avec sa famille pour Tadoussac.

M. et Madame Paul de Cazes sont aussi partis ce matin pour cette magnifique place d'eau.

Depuis quelques jours le bateau de Montréal n'amène jamais moins de 100 à 500 passagers.

L'hon. M. Langelier part ce matin pour Chicoutimi, afin de représenter le député du comté, M. Couture, à l'enquête qui doit commencer demain sur la contestation de son élection.

La frégate française *La Minerve* est actuellement à Sydney en route pour Québec.

Il est possible que la frégate s'arrête pour 24 heures en face de la Malbaie, afin de permettre aux galants officiers de saluer en passant la colonie québécoise établie à cette station balnéaire.

L'hon. M. Mercier visitera prochainement les provinces maritimes pour s'entendre avec les premiers ministres des trois provinces sur la prochaine conférence interprovinciale.

Hier, 4 juillet, était la fête de l'indépendance des États-Unis.

Le drapeau étoilé flottait chez le consul américain et chez tous nos concitoyens américains.

M. G. M. Dechêne, M. P. P., est allé dimanche rendre visite à nos électeurs de Ste Louise de l'Islet. Il leur a adressé un excellent discours; et l'accueil flatteur dont il a été l'objet a éloquentement fait voir combien les électeurs de St Louise sont satisfaits de leur nouveau député.

L'illustrissime et Révérendissime Monseigneur Joseph Sabon Raymond, Prélat de la Maison du Pape, Vicaire Général du diocèse de St-Hyacinthe, Prélat du Chapitre de St-Hyacinthe, décédé hier, était membre de la Société d'une messe, Section provinciale.

C. A. MAROIS, C. S.
Secrétaire.

Archevêché de Québec,
4 juillet 1887.

DERNIERES DEPECHEES

Le député de Dorchester gravement malade

Ste Marie, juillet 4. — M. Duchesnay, député national de Dorchester est gravement malade des fièvres typhoïdes depuis quinze jours. Il est sous les soins du Dr Tancrède Fortier et du Dr Jules Taschereau.

Il a été administré jeudi, et n'a pas encore recouvré sa connaissance.

M. Thibaudan gravement malade

Montréal, juillet 4. — M. Alfred Thibaudan, riche négociant de cette ville et frère des hon. Isidore et Rosaire Thibaudan est tombé hier soir foudroyé par une attaque d'apoplexie après son dîner à Lachine. Il n'a pas encore recouvré sa connaissance et l'on attend sa mort d'un moment à l'autre.

C'est un chagrin général dans les cercles sociaux et commerciaux de cette ville.

Accident sur le Grand-Tronc

St Thomas, Ont., juillet 4. — Vers minuit samedi soir un train de chemin de fer a déraillé près d'ici. Quatorze chars ont été mis en pièces. Deux passagers seulement ont été tués, Thomas Hunt, manufacturier de cigares et D. Sinley, cultivateur de London, Ont.

Depart de St-Charles

Halifax, juillet 4. — Sir Charles est arrivé ici samedi soir. Il s'embarquera le 14 à bord du *Sardinian* à Rimouski pour retourner en Europe. Il ne résigne pas comme ministre des finances.

Navire français en route pour Québec

Halifax, juillet 4. — La frégate française *Clorinde* est partie d'ici pour aller rejoindre *La Minerve* à Sydney. Elle continuera ensuite à Québec.

(Dépêche du Pacifique Canadien)

La ligne du Japon à Vancouver

Vancouver, 4 juillet. — Le *Parthia*, capitaine Brough, est arrivé ici à 1 heure ce matin. Tous bien à bord. Il a été retenu hier à Esquimalt pendant deux heures, ayant à changer de pilote. Pendant presque toute la traversée, il eut vent contraire, mais léger, et de la bru-

me. A l'entrée du détroit hier matin, il essuya une tempête pendant laquelle une chaloupe fut emportée à la mer.

Le *Parthia* était parti de Yokohama le 20 juin à 1 h. p. m. Voici la liste de ses passagers: le mari et la femme de M. Hantley, deux domestiques européens; M. E. J. Brook; M. et Mme J. K. Cunningham, six enfants et deux servantes indiennes; le Dr et Mme Campbell, M. et Mme McCoooper; M. A. H. Dawbarn, M. W. C. Dawes, Capitaine Wm. Deane, M. Geo. D. Mackay, M. E. J. Beaumont Nesbitt, M. B. Roth, M. C. Watney, M. V. J. Watney et servante européenne; M. H. D. Wilkinson; Rév. M. et Mme Goodman, quatre enfants et servante indienne; M. C. Parnell, M. P. Walton; dix japonais passagers de 2e classe, 21 chinois 3e classe, et 9 chinois en 2e classe.

La cargaison se compose de 42,108 colis jaugeant 2970 tonnes, ainsi détaillés: 21 colis de soie, 35472 colis de thé, 7610 colis de riz et de curiosités, et 12 sacs postaux; plus 121 colis d'échantillons de thé par express.

Il se dit à Hong Kong, que le SS. *Baltica* ne serait pas prêt à appareiller pour la date fixée et que le SS. *Port Augusta* avait été notifié pour le remplacer pour ce voyage. On attend que ce vaisseau apportera une plus forte cargaison que le *Parthia*.

Les marchands et exportateurs de Chine et du Japon sont tous favorables à la ligne de steamers du Pacifique Canadien et choisissent autant que possible la voie océanique pour l'expédition de leurs marchandises; ils considèrent que cette route est supérieure à celle de San Francisco et tout indique que la nouvelle ligne va prendre presque tout le fret.

Le *Parthia* n'apporte aucune nouvelle importante depuis le dernier courrier. Avant de quitter le paquebot, les passagers ont présenté au capitaine Brough une adresse exprimant leur satisfaction du vaisseau et de la manière dont la Compagnie les a traités.

(Plus récent)

Vancouver, 4 juillet. — Le SS. *Port Augusta* a été mis sur la ligne comme paquebot supplémentaire, vu le grand nombre de passagers et l'abondance des consignations de marchandises, et non pour remplacer le *Baltica*, qui partira lui aussi à la date indiquée aux annonces.

On a payé à M. Jos. Vézina, chef de musique de la Batterie B, pour soirée du 6 juin, dont quittance, ... \$17.00

Balance en main, ... \$177.00

NOUVELLES DU MANITOBA

(Dépêche du Pacifique Canadien)

Winnipeg, 4 juillet. — Le R. P. Beaudry, de Montréal, est arrivé ici hier et passera quelque temps à St Boniface.

Le lieutenant gouverneur et Mme Dewdney sont revenus hier à Regina.

Plus de 300 émigrants, la plupart français, sont arrivés depuis dimanche matin.

NOUVELLES DE LA CAPITALE FEDERALE

La contestation de M. Cormier député d'Ottawa

Ottawa, juillet 4. — L'hon. juge Wurtel rendra jugement demain sur l'application d'un mandat de prise de corps contre Cormier député du comté d'Ottawa qui a refusé de comparaître comme témoin sur la contestation de son élection.

Les mouvements des ministres fédéraux

Ottawa, juillet 4. — Presque tous les ministres fédéraux sont partis de la capitale.

M. Chapleau planteur

Confiance de Sir Hector

En moment critique pour les Manitobains

Le bill du gouvernement Norquay désoave

L'opinion du "Free Press" sur le jugement du Conseil Privé relatif aux taxes sur les corporations commerciales.

Ottawa, 4 juillet. — M. Chapleau, cet éminent patriote, ayant placé une partie de sa fortune, réalisée si subitement et si mystérieusement, dans des plantations en Californie, y a envoyé un employé de son département pour en prendre garde. Comment voudrait-on que des étrangers plaçant des capitaux dans le pays quand nos ministres plaacent les leurs aux Etats-Unis?

Sir Hector a dit à quelques-uns de ses amis qu'il s'attendait à être premier ministre et chef du parti tory à la prochaine session. Les amis de Chapleau et de Tupper sont indignés de ce qu'ils appellent l'impudence de Sir Hector.

Le feu s'est déclaré, aujourd'hui, dans des piles de bois appartenant à MM. Grien et Cie près du dépôt Union.

Près de 50,000 pieds de billots sciés ont été détruits.

On a trouvé ce matin le cadavre d'un noyé dans le canal de Grenville. Le corps a été transporté à Grenville mais n'a pu être identifié.

L'ordre en conseil décaçant le bill des chemins de fer du Manitoba a été envoyé au gouverneur général pour être approuvé et signé.

Parlant du jugement du Conseil Privé maintenant l'acte de Québec imposant des taxes aux corporations commerciales, le *Free Press* de ce soir dit: "Ce jugement est une victoire pour les droits provinciaux et montre que les récents efforts du pouvoir fédéral pour restreindre l'autorité législative des parlements locaux étaient parfaitement en dehors de son essor." Le *Free Press* ajoute:

"Il n'est pas encore décidé si M. Mercier ira plus loin et imposera les taxes d'après le droit que lui en ont laissé ses prédécesseurs. Il a maintenant le droit de lever tous les revenus dont il aura besoin et de dire ce que disait M. Chapleau en 1881: "C'est une taxe sur les riches corporations anglaises et les cultivateurs ne seront pas atteints." M. Mercier peut aussi, sans manquer de franchise, dire que les corporations affectées par cet acte l'ont approuvé en plaçant M. Chapleau au pouvoir après qu'il l'eut passé et il ne serait que juste de les taxer sur ce qu'elles ont pour comment elles aiment la méthode de M. Chapleau pour lever des revenus.

CONCERTS SUR LA TERRASSE

Liste de souscription ouverte aux citoyens de Québec

Pour l'organisation d'une série de concerts sur la Terrasse, deux fois la semaine, les mardi et samedi soir, le concert devant être remis au lendemain chaque fois que la température ne permettra pas à la musique de jouer.

L'Électeur, ... \$25.00

Hon. M. Mercier, ... 10.00

Hon. M. Shehyn, ... 10.00

Hon. M. Gauthier, ... 10.00

Hon. M. Duhamel, ... 10.00

Hon. D. A. Ross, ... 10.00

Thomas Potvin, ... 25.00

Hon. J. McShane, ... 10.00

Hôtel St Louis, ... 25.00

Hon. T. Thibaudan, ... 10.00

George Larue, ... 1.00

Roger Larue, ... 1.00

L. J. C. Fiset, ... 10.00

Alfred P. Larue, ... 1.00

Les employés de la maison Thibaudan Frères & Cie, ... 10.00

Hon. C. A. E. Gagnon, ... 10.00

Hon. A. Turcotte, ... 10.00

Frank Hughes, ... 2.00

Thomas Larivière fils, ... 1.00

J. B. & Z. Lafrenière, ... 2.00

M. Thibaudan, ... 1.00

On

Payé à M. Jos. Vézina, chef de musique de la Batterie B, pour soirée du 6 juin, dont quittance, ... \$17.00

Balance en main, ... \$177.00

NOUVELLES DE LA CAPITALE FEDERALE

Louis Parent, ... \$1.00

J. U. Gregory, ... 5.00

Montant souscrit jusqu'ici \$183.00

Payé à M. Jos. Vézina, chef de musique de la Batterie B, pour soirée du 11 juin, dont quittance, ... \$17.00

Payé à la Musique du St C. R. pour soirée du 15 juin, dont quittance, ... \$20.20

Payé à la musique de la Batterie B pour soirée du 18 juin, ... \$17.15

Payé à la musique de St V. Q. pour la soirée du 21 juin, ... \$25.00

Payé à la musique de la Batterie B pour soirée du 25 juin, ... \$17.15

Balance en main, ... \$96.50

Balance en main, ... \$96.50

NOUVELLES DE LA CAPITALE FEDERALE

P. Dignard & Cie, ... \$10.00

Balance en main, ... \$96.50

Payé à la musique de l'Union Musicale pour soirée du 20 juin, ... \$21.50

Payé à la musique de la Batterie B pour soirée du 1er juillet, ... \$17.00

Balance en main, ... \$58.00

L'EXPOSITION

Il y a eu samedi dernier au matin réunion du comité permanent de l'exposition.

É

TREMBLEMENT DE TERRE
AUX ETATS-UNIS ET AU
MEXIQUE

Nous extrayons les renseignements suivants dans les journaux américains sur un récent tremblement de terre.

Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie vers 4 heures de l'après-midi à El Paso (Texas). Les vibrations ont duré environ deux minutes. La secousse s'est fait sentir avec la même intensité dans toute l'étendue de la ville et les habitants ont été tellement alarmés, que tous, à l'exception des malades et des infirmes, se sont précipités dans les rues. Deux minutes avant la secousse, une forte odeur de soufre s'était répandue dans toute la ville. Pendant les vibrations, tous les objets suspendus aux murs ont oscillé et beaucoup même sont tombés. Du plâtre s'est détaché des plafonds et des corniches de plusieurs maisons. Le tribunal porte plusieurs marques de l'ébranlement qu'il a éprouvé. Les horloges et les pendules se sont arrêtées, et les murs de plusieurs constructions se sont crevassés. Il n'y a eu toutefois personne de blessé à El Paso.

La secousse s'est fait sentir dans tout le sud-ouest des Etats-Unis, sur une longueur de mille milles, jusqu'à San Francisco, et aussi au Mexique, notamment à Guaymas et sur toute la ligne du chemin de fer de Sonora. Autant qu'on peut en juger par les nombreuses dépêches que nous avons reçues jusqu'à présent à ce sujet, la secousse a été partout très forte; mais c'est surtout dans l'Arizona, particulièrement dans les environs de Tucson, qu'elle s'est fait sentir avec le plus d'intensité.

Personne n'a été blessé, mais il y a eu de graves dégâts matériels à Tucson, et dans tout le voisinage. Les murs de plusieurs maisons se sont crevassés; la coupole du palais de justice s'est affaissée; les horloges et les pendules se sont arrêtées. La secousse était accompagnée d'un bruit sourd et toute la population a été prise de panique. Dans les montagnes voisines, il s'est produit des éboulements effrayants; un pic tout entier que l'on appelait le "Old Castle" a disparu. Quelques instants après, la secousse s'est renouvelée, un volcan à huit milles environ de la ville et illumine depuis tout l'horizon.

Les mêmes phénomènes se sont produits avec plus ou moins d'intensité dans tout le territoire de l'Arizona, à Globe, Phoenix, Benson et Tombstone. A huit milles de cette dernière localité, un lac s'est complètement desséché. Enfin, depuis la secousse, quelques légères vibrations se font encore sentir par intervalles dans cette région dont les habitants ne sont moins que rassurés.

En Californie la secousse paraît avoir été moins forte et a causé moins d'effroi, bien qu'elle paraisse avoir été ressentie sur toute l'étendue de l'Etat.

A Guaymas (Mexique) le tremblement de terre a été accompagné d'un bûche d'éruptions volcaniques qui ont détruit Montezuma, tuant 150 personnes et incendiant les forêts du voisinage. Vingt-sept personnes ont été tuées aussi à Opala par l'écroulement des maisons. Enfin beaucoup d'autres personnes ont été plus ou moins grièvement blessées à Grenada et Fusabur, deux villages qui ont été presque totalement détruits.

Ces renseignements sont confirmés par une dépêche officielle de Mexico. Bahise était une petite ville du district de Montezuma, dans l'Etat de Sonora. Les éruptions volcaniques qui ont suivi le tremblement de terre éclairaient tous les pics des montagnes sur une grande distance. Les hommes de science de Mexico croient que tout le Mexique est en danger d'une convulsion sismique générale, les récentes secousses de tremblement de terre indiquant qu'une grande activité volcanique régnait d'un bout à l'autre du pays. Des éruptions ont lieu sur la frontière du Guatemala aussi bien que dans l'Etat de Sonora.

D'autre part, on télégraphie de Tucson (Arizona) qu'une nouvelle et violente secousse de tremblement de terre vient d'être ressentie dans les montagnes de San Jose, à quarante milles au sud de Fort Huachuca, dans l'Etat de Sonora (Mexique). Le général Forsyth a envoyé des explorateurs sur les lieux.

En revanche, le tremblement de terre semble avoir eu quelques heureux effets dans les montagnes de Santa Catalina. En effet, des explorateurs qui viennent de retourner à Tucson disent que les ravins sont remplis d'eau portée à la surface par le tremblement de terre. On s'en réjouit, paraît-il, beaucoup dans la région parce qu'il y a au pied de ces montagnes des milliers d'acres de terre aride qui n'avaient besoin que d'eau pour avoir une grande valeur.

NOUVELLES DU JOUR

Un hôtel à Chateau-Richer

Un des plus entreprenants citoyens de Chateau-Richer, M. Louis L'heureux, vient d'ouvrir un hôtel dans le vaste immeuble qu'il possède au pied de la côte de l'église paroissiale. La maison a été considérablement agrandie et complètement réparée, de manière à en faire un pied à terre commode et confortable pour les voyageurs. L'endroit est pittoresque et frais, et les familles qui vont en villégiature pourraient difficilement trouver mieux pour passer la belle saison.

Nous souhaitons à M. L'heureux tout le succès que lui mérite son esprit d'entreprise.

Distribution de prix

Lundi dernier, 27 juin, avait lieu au couvent de Sillery, la distribution solennelle des récompenses de l'année scolaire aux élèves de cette académie. Conformément au règlement passé par le premier pasteur du diocèse depuis déjà quelques années, la fête était strictement privée. Cependant, il nous est possible de faire connaître les noms de celles qui ont été dans les honneurs: Mesdemoiselles G. Colfer, J. Demers, G. Brousseau, K. Kirwin, de Québec; L. Charlton, de Montréal; G. Hanley, de Boston; E. Reeves, de New-York, ont reçu diplômes, couronnes et médailles de gradation. Miss G. Colfer a mérité la médaille d'argent offerte par S. E. le marquis de Lansdowne, Melle Charlton celle donnée par l'honorable M. Masson lieutenant-gouverneur de la province; Melle Lacy, de Fall River, a reçu une médaille d'or, prix extra de musique.

Nous offrons à toutes ces abeilles butineuses nos meilleurs souhaits de joyeuses vacances.

Camp de Lévis

Ce matin s'est établi à Lévis un camp de brigade qui sera composé de la batterie de campagne de Québec, commandée par le major Lindsay; du 89e bataillon (Témiscouata), commandé par le lieutenant-colonel Hudson; du 70e bataillon (Champlain), lieutenant-colonel Massicotte; du 25e (Beauce), lieutenant-colonel Taschereau, et du 17e (Lévis), le colonel Desjardins.

Le camp sera sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Duchesnay, D. A. G., et du major de brigade, Taschereau.

Course à la rame

La course d'esqui qui avait été organisée par le club de rame St. Charles, a eu lieu dimanche l'après-midi entre l'extrémité sud-est du bassin Louise et l'Hôpital Général.

Il y avait deux embarcations portant quatre rameurs chacune. Ceux de la première étaient MM. John Vachon, Joseph Monier, Louis Tanguay et Thos. Lamoignon.

La seconde était montée par MM. Tréfé Paradis, Gendreau, Ed. Lizotte et L. Carpentier.

Un des tolets de cet esqui s'étant rompu, la victoire est restée au premier équipage.

Gabriel Dumont

On dit que Gabriel Dumont est actuellement dans le voisinage de Lehigh, T. N. O., où il cherche à acheter une terre pour s'y établir.

Les industriels

On dit que plusieurs industriels de Québec dans le commerce de cuir se proposent de contribuer à l'exposition de Barcelone, en Espagne.

Banger sur la Terrasse

Le comité des chemins fera bien de faire examiner immédiatement la partie de la Terrasse Frontenne voisine du premier kiosque au-dessus de l'entrée du couloir de l'ascenseur. Cette partie repose sur une pièce d'ornement qui est pourrie et un jour à l'autre il peut arriver à cet endroit quelque terrible accident.

Hygiène publique.

La commission d'hygiène devrait voir à ce qu'on ne jette pas les détritus et saletés de toutes sortes qui restent sur le marché Champlain, le mardi et le samedi, sous le pavé du quai, où toutes ces matières se corrompent et exhalent des miasmes dangereux pour la santé publique. C'est comme cela que la diphtérie prend naissance.

Nouvelles religieuses

M. le curé Bellemare, de St Paul de Chester, est arrivé mardi d'Europe, après avoir visité le continent et la Terre Sainte. Sa santé est des meilleures. Jeudi, nombre de confrères sont allés le saluer à son presbytère à St Paul.

M. l'abbé Manseau partira la semaine prochaine pour St Grégoire, comme assistant.

M. l'abbé Panetier, curé de Saint Grégoire, qui a été fort malade, a pris un peu de mieux.

Le chemin de fer du Lac Saint-Jean

L'entrepreneur de ce chemin pousse les travaux avec la plus grande activité. Il emploie actuellement 1700 ouvriers et huit locomotives, deux pelles à vapeur fonctionnent jour et nuit.

Fecundité

Une enquête officielle qui vient d'être faite à Washington a établi qu'une femme de la Virginie occidentale, nommée Brown a eu trente-six enfants d'un même mariage, dont vingt garçons. Seize de ces derniers ont servi dans l'armée des Etats-Unis; deux ont été tués pendant la guerre et les quatorze autres reçoivent annuellement des pensions du gouvernement.

Il y a eu mieux que ça à Kamouraska où une femme a donné le jour à 37 enfants, dit le *Quotidien*.

A Chicoutimi

Vendredi après-midi, a eu lieu au Séminaire de Chicoutimi la distribution solennelle des prix. M. le supérieur présidait et la salle était comble.

La médaille Lansdowne prix de philosophie a été gagnée par M. Bergeron, élève de philosophie junior, la médaille Fafard, prix d'histoire, l'a été par M. Alfred Sinaud élève de Rhetorique.

Après la distribution des prix, M. Georges Bileau fit le discours ordinaire d'adieu des finissants en termes choisis.

Tout le monde ensuite monta à la chapelle où ont lieu le salut du Saint-Sacrement.

M. le curé de Sillery

Le révérend M. G. Drollet qui s'est démis de la cure de Sillery, par suite de l'état de sa santé, a dû se décider à quitter définitivement ses paroissiens. Ces derniers n'ont pas voulu le laisser partir sans lui exprimer leurs sentiments d'affection et leurs vœux pour le rétablissement de sa santé. Ce qu'ils ont fait dans une belle adresse à laquelle M. Drollet a répondu dans les termes témoignants combien il était touché de l'attachement des paroissiens de Sillery qu'il quitte avec regret.

Les membres du chœur de l'église de Sillery lui ont aussi présenté une belle adresse.

M. Drollet a fixé sa résidence en cette ville.

Reminiscence

Hier soir pour la première fois depuis nombre d'années une fanfare militaire donnait un concert sur l'esplanade. Pour bon nombre de québécois cette occurrence rappelle le temps où les musiques des régiments anglais se faisaient entendre sur ce boulevard qui alors était le rendez-vous de tout ce que Québec comptait de fashionable. Les temps sont changés. Aujourd'hui la terrasse Frontenne est devenue le lieu de promenade favori.

Tout de même il faudrait vouloir absolument faire preuve d'ingratitude en refusant de remercier les musiciens de la batterie B du joli concert d'hier. Nous devons ajouter que le nombreux public qui assistait à ce concert a applaudi à outrance les musiciens de talent qui composent la batterie B, qui tenant à faire plaisir à leur commandant, M. le colonel Montzambert, sont venus jouer sous les fenêtres de la chambre qu'il occupe depuis le commencement de la maladie qu'il depuis près d'un mois le retient au lit.

Musique sur la Terrasse

La série des concerts, sur la Terrasse, organisée par l'*Electeur* se continuera ce soir. Le programme suivant sera exécuté par la fanfare de la batterie B.

Marche—Nakokus.....Petter
Ouverture—French Comedy.....Keler Billa
Valse—Venitia.....C. Lothian
Sélection—Mikado.....Sullivan
Valse—Reverie.....Waldteufel
Galop—Weler Stock and Stein.....Fauré

Vive la Canadienne

GOD SAVE THE QUEEN

Jos. Verna,

Chef de musique.

La barque "Wyo"

Suites de la collision

Nous annonçons hier que la barque *Wyo*, arrivant des Barbades avec une cargaison de sucre et de mélasse, avait été victime d'une collision avec le steamer *Henri IV*, de la ligne Bessière. Nous ajoutons que la *Wyo* avait été placée dans le bassin Louise. Nous donnons ici de nouveaux détails.

Dimanche l'après-midi, vers une heure, le remorqueur *Relief* est venu se placer au côté de la barque. Le commandant craignant que la *Wyo* allait verser et écraser son bûche, a donné ordre d'éloigner ce dernier. Sur les sept heures, dimanche soir, le *Relief* revenait se placer près du *Wyo*, au déchargement de laquelle les employés de M. Wagner procédaient.

Nous devons dire de suite que si la barque naufragée ne s'est pas empli d'eau du moment qu'elle a été amarrée au quai où elle est maintenant, c'est dû au fait que des chaînes attachées à ses mâts et reliées à la terre ferme l'ont empêché de verser complètement sur le flanc, position qu'elle occupait hier à six heures du soir. La mer était alors haute et la barque était presque complètement submergée. En conséquence, tout travail a dû être arrêté et ne sera repris que cet après-midi à une heure, vu qu'il est impossible de travailler de nuit au déchargement de cette barque.

Si la barque occupe à l'heure qu'il est la position plus que difficile que nous venons d'essayer de décrire, cela est surtout dû au fait que son grand mât n'ayant pu résister à la pression à laquelle il était soumis, vu qu'il était attaché au quai au bas du pont d'une, à tout à coup cédait et s'est cassé presque au ras du pont. Le mât en tombant a causé des dommages assez sérieux au *Relief* qui s'est vu enlever ses deux mâts et qui a dû s'éloigner du lieu de cet accident, mais pas avant qu'un de ses matelots du nom de Tremblay, ait failli se faire tuer par une des vergues du mât cassé.

Nous constatons avec plaisir que cet homme ne s'est pas fait tuer et nous espérons que son aventure lui servira de leçon pour l'avenir. M. Wagner l'avait à deux reprises différentes averti d'avoir à s'éloigner d'où il était, mais Tremblay persistait à travailler à regagner des blessures tellement graves qu'il a perdu connaissance et a dû être relevé du pont du *Relief* sur lequel il était tombé.

Le remorqueur *Relief* qui appartient à l'hon. M. J. G. Ross, a reçu des dommages assez considérables; ses deux mâts ont été emportés, son pont troué à la suite de la chute du grand mât du *Wyo*. Ce mât a aussi endommagé considérablement un des bateaux de M. Wagner, enlevant le gouvernail, brisant le bastingage et causant d'autres dégâts.

La position dans laquelle se trouve la barque *Wyo* aura certainement pour résultat des pertes considérables pour son propriétaire. Echouée comme elle l'est, ayant une forte cargaison, la tension qu'elle subit, vu le poids énorme qu'elle renferme dans ses flancs, cette jolte barque menace de devenir une ruine des plus complètes.

A l'heure qu'il est son bordage, de suite en dessous de la ligne de flottaison, sur une longueur de près de cent pieds et sur une hauteur de six pieds, est entièrement démolie. A peine soixante dix boucauts de sucre ont pu être enlevés. Cette sorte de marchandises offre toujours assez de difficultés lors du déchargement, et ce travail devient d'autant plus difficile sous les circonstances actuelles.

Les pertes seront de \$150,000 disent des personnes qui sont en position d'être bien renseignées. D'autres encore assurent qu'elles ne dépasseront pas \$80,000. Le fait est qu'il sera assez difficile de se former une idée exacte des résultats de cet accident d'ici à quelques jours.

Un fait certain est celui-ci: MM. Tweedell, Jewell et Learmonth, propriétaires des remorqueurs qui ont aidé à placer la *Wyo* dans le bassin Louise ont hier obtenu un bref de saisie, copie duquel est placée sur le flanc gauche de la *Wyo* afin d'être vu de tous ceux qui approchent de la barque. N'empêche pas que le travail du déchargement se continuera aujourd'hui et durera à peu près dix jours.

Un pilot était à bord du *Henri IV* lors de l'accident de même qu'il en avait un à bord de la *Wyo*.

Opinions des marins

Un de nos reporters a eu occasion de rencontrer bon nombre de propriétaires de remorqueurs, de pilotes et autres qui d'ordinaire sont au fait d'accidents du genre de celui qui nous occupe. Les opinions sont partagées: d'aucuns tiennent pour le *Wyo* et d'autres encore sont d'opinion que le *Henri IV* ne doit pas supporter tout le blâme.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de cette collision qui pourrait bien donner lieu à un procès qui causerait beaucoup de retentissement.

Vieille affaire

Il y a quelque deux ans un nommé Mulvaney était arrêté en état d'ivresse et subissait une condamnation de la part du recorder. La cour lui accorda un certain délai pour payer l'amende à laquelle il avait été condamné, mais James Mulvaney n'a été inquiété à ce sujet. Malheureusement pour lui, il s'est permis de boire un peu rapide avant-hier et ensuite de troubler la paix. Arrêté, il a été condamné à deux mois de prison. De ce fait, il aura à répondre à l'accusation d'avoir été ivre hier, du moment que son terme d'emprisonnement sera exécuté.

Stars and stripes.

Le drapeau américain flottait en divers endroits de la ville hier à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis. Inutile de dire que les drapeaux des divers consulats étaient déployés. Ajoutons que le

propriétaire de l'hôtel St-Louis, M. Russell, avait, à côté du drapeau de son pays natal, livré à la brise les bannières couleurs de France du même genre le drapeau de la confédération canadienne. Plusieurs citoyens avaient aussi arboré sur leurs résidences les drapeaux américains. Citons: MM. Sparling, rue des Carrières; T. McCallister, Grande Allée, et nombre d'autres. Et les noms nous échappent.

Per serai

M. le Dr J. W. Edgo et madame Edgo, de Yamasheche, sont en cette ville et sont descendus au St-Louis.

L'hon. M. Foster est parti hier par l'Interocéanique, pour les Provinces Maritimes.

En route pour Montréal

On attend tous les jours une foule de personnes se demandant si on ne leur fournira pas l'occasion d'une excursion à Montréal, à bon marché. Qu'elles se contentent, car la chose est maintenant décidée. Le *Canada* fera une excursion à Montréal au commencement d'août. La seule différence qu'il y aura avec celles des années passées, c'est que celle-ci ne fera le jour et qu'elle offrira aux excursionnistes des attractions tout nouvelles. Le bateau partira d'ici de manière à arriver à Montréal de bonne heure le samedi soir, et il en repartira le lundi après-midi. De cette manière, les excursionnistes auront l'avantage de voir le panorama splendide qui se déroule sur les deux rives du St-Laurent, et d'avoir deux jours pour visiter la ville ainsi que leurs parents et leurs amis.

Soirée à Charlesbourg.

Dimanche, un grand nombre des anciens élèves de M. François Turgeon, qui depuis vingt et un ans exerce le professorat à Charlesbourg, se réunissaient dans la Salle d'École afin de présenter un témoignage d'estime à celui qui le premier les guida dans les sentiers de la science. L'organisation de cette soirée intime avait été confiée à M. Réal A. Huot qui s'est admirablement acquitté de sa tâche.

M. le major Napoléon a présenté une superbe adresse à M. Turgeon, adresse accompagnée d'un fort joli fanion.

M. Turgeon a été on ne peut plus heureux dans sa réponse et a dit évidemment avec élan et touché de cette marque spontanée de sympathie de la part de ses anciens élèves.

M. l'abbé Hoffman qui avait été prié de présider la réunion a adressé des paroles de félicitations au héros de la fête de même qu'aux organisateurs. Les discours de M. le curé a été vivement applaudi. Vint ensuite l'exécution d'un très joli programme qui a été rendu de manière à faire honneur à ceux qui ont pris une part active à cette soirée. Nous devons ajouter que les deux de piano par les Demoiselles Pendergast ont été très applaudis de même que le duo de MM. Roy et Lablud.

Cette soirée s'est terminée par une sauterie des plus animées qui eut lieu chez M. Gaspard Haot, l'hospitalité de M. et madame Huot est proverbiale, aussi il est inutile d'ajouter que l'on s'est amusé on ne peut mieux et que tous les participants à cette fête de famille en garderont longtemps un joyeux souvenir.

Mortuë

On rapporte que depuis deux semaines un grand nombre d'enfants de St-Roch et de St-Sauveur ont succombé aux maladies qui assez souvent font rage à cette époque de l'année.

Anniversaire

Hier, 4 juillet, était l'anniversaire de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis et par conséquent la fête nationale des Américains. En conséquence, des pavillons flottent sur les principaux édifices de Québec en marque de respect pour nos voisins.

Festival

Il y aura jeudi prochain 7 juillet, un grand festival à St-Hyacinthe, auquel quinze corps de musique devront prendre part. Il y aura procession dans l'après-midi et le concert se fera dans l'après-midi. Les prix sur les lignes de chemin de fer seront réduits à cette occasion.

Démence.

Le pèlerinage de la congrégation des jeunes gens de la Haute-Ville a été troublé par une scène très pénible qui s'est passée dans le bateau, au retour à Québec. Un jeune homme du faubourg St-Jean qui était accompagné de ses parents, a été frappé soudain d'aliénation mentale. La scène qui s'en est suivie a douloureusement affecté les autres pèlerins.

Loterie

Dans deux ou trois jours l'Union St-Joseph de St-Roch fera connaître par la voie des journaux la date à laquelle le tirage de sa loterie aura lieu.

Jolie fortune

La fortune laissée par feu M. H. Gault, de Montréal, est d'un demi-million, partagé par moitié entre sa veuve et ses enfants.

Accident

Hier matin, vers 8 heures, un jeune homme nommé Joseph Barron était à travailler à la scierie Paradis, à Lévis, quand tout à coup un morceau de bois éclata, et le jeune homme fut frappé au front. La blessure était assez grave, et l'on s'empressa de transporter le malade chez un médecin, qui lui donna les soins que requerrait son état.

Cour du Recorder

Un journalier, nommé Queen accusé d'ivresse a été acquitté. Un jeune homme flânant au coin des rues hier la nuit a été condamné à 1 mois de prison.

Un hôtelier accusé d'avoir vendu de la biisson le dimanche a été acquitté, faute de preuves suffisantes. Deux autres individus ont comparu pour ivresse.

Travaux

Les travaux d'aqueduc au Montplaisant se poursuivent avec beaucoup d'activité. M. O'Leary, l'entrepreneur pose maintenant les tuyaux sur l'Avenue des Etables.

Examen du barreau

Les examens pour l'admission à l'étude et à la pratique du droit commenceront mercredi à Sherbrooke. Il y a un grand nombre d'aspirants.

M. J. Dunbar, A. Pouliot, et L. P. Pelletier, avocats et examinateurs pour ce district, partent demain pour Sherbrooke par le Québec Central.

Bande.

Un enfant du nom de Huot ayant frappé avec sa main le cheval d'un citoyen de Lévis, qu'on venait de faire ferrer, l'animal a réagi vivement, mais heureusement l'enfant n'a pas reçu de blessures graves.

Affaire St-Nicolas.

Madame Lagacé est toujours de plus en plus confiante. Sa santé quoique faible, semble s'améliorer, et elle proteste de son innocence.

Fracture.

Une des jeunes filles de M. W. E. Brunet, pharmacien, St-Roch, s'est fracturé une cuisse vendredi dernier, en tombant en bas d'une balancoire à Charlesbourg où sa famille est en villégiature. Le Dr Grondin a réduit la fracture.

Pronostics de juillet

Du 5 au 13, beau et chaud mais quelques nuits froides (vers le 12 vent et pluies locales); du 20 au 27, malgré quelques averses avec tonnerre le temps sera beau et chaud la grande majeure partie de cette durée quelques faibles brumes et coups de vent; du 27 au 3 août en plusieurs endroits du pays quelques gros orages accompagnés de grêle et de tonnerre.

Deuxième

Le montant des droits perçus à la douane de Québec le 2 juillet est de \$1,572.92.

Prudence

Il serait très à propos que les charretiers vissent à comprendre qu'ils ne doivent pas écraser les passants.

La loi est bien formelle: les chevaux doivent donner le pas aux piétons, car tout noble que soit le cheval, il nous semble que l'homme est encore plus à respecter.

Hier encore, sans la présence d'esprit d'un jeune homme bien mûr, dont nous ne connaissons pas le nom, un enfant aurait perdu la vie, sous les pieds d'un cheval qui son maître exerçait au pied de la rue de la Fabrique.

A quelque bon jour les trotteurs se feront pincer et les citoyens en riront.

Pour clore

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir qu'un lot de pièces porcelaines de Limoges, actuellement en vente à grande réduction, chez MM. Bernard et Allaire, marchand de pianos etc.

Ce lot ne compose d'articles de table et d'ornementation. Il y a là des pièces de choix qui seront sacrifiées à des prix au dessous de leur valeur réelle.

Quelques peintures *Talmeux modernes* français seront vendus à un rabais extraordinaire.

L'exposition devant être définitivement close le 16 courant, les amateurs et le public en général sont priés de hâter leur visite chez MM. Bernard et Allaire rue St-Jean, Haute-Ville.

Le département des Porcelaines et des Tableaux est au deuxième étage. Il sera ouvert tous les soirs jusqu'à huit heures.

4 juin, L. E. J.

Entrepôt de meubles

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions à la 2ème page au sujet l'entrepôt de meubles de première classe de M. O. Lemieux & Cie. L'on verra que l'homme assortiment qu'il garde en magasin offre beaucoup d'avantage aux acheteurs pour le choix et la qualité. Pour les détails, voir l'annonce.

3fs

Perdu.

Depuis la barrière Ste-Foye jusqu'à l'église de St-Augustin, 27 juin, un porte-monnaie contenant à peu près deux cents piastres.

Celui qui le remettra à Aimé Marcotte St-Basile (Portneuf) ou à Dame Vve L. Lamotte, 268, rue Richelieu, sera généreusement récompensé.

28 juin, —SL

De Favis inanimés médecins

les purgatifs solides comme le SÉLÉITE CHATEAUX doivent toujours être préférés aux pilules ou clivirs plus ou moins irritants pour combattre la constipation et prévenir les maladies d'échauffement.

Les personnes goutteuses, rhumatisantes, léthargiques, les femmes qui allaitent, les enfants exposés aux maladies épidémiques, se trouvent très bien de l'usage quotidien du SÉLÉITE CHATEAUX.

M. CH. CHATEAUX, pharmacien de première classe, à Paris, est le seul préparateur des médicaments dosimétriques et du sélélite granulé.

Se méfier des contrefaçons dangereuses.

Hotel Canadien

CHATEAU-RICHER

M. Louis L'heureux annonce au public voyageur qu'il a fait subir au spacieux immeuble qu'il occupe des agrandissements et des restaurations considérables, il y a ouvert un hôtel qui sera tenu sur un excellent pied. Bonne table, bon lit, chambres spacieuses et confortables, bonnes cuisines, le voyageur est certain de trouver tout cela, aux prix les plus raisonnables, en s'adressant à l'hôtel.

HOTEL CANADIEN

Les familles qui désirent passer la belle saison de la campagne ne peuvent faire un meilleur choix qu'en allant se fixer en cet endroit charmant de la Côte Beauport.

Québec, 5 juillet 188